II. IDENTIFIER LES DIFFERENTS NIVEAUX D'INTERVENTION DANS LA PRISE EN CHARGE

Dispositifs

Recherche de réponses au sein de la classe :

<u>- Observation objectivée (grilles d'observation) par l'enseignant</u> : repérage et analyse des besoins de l'élève (outil : plateforme Cap école inclusive)

- Mise en œuvre des premières réponses pédagogiques (utiles à TOUS les élèves) :

- Aménagement de l'espace-classe et du temps
- Mise en œuvre d'une pédagogie explicite et différenciation pédagogique
- Structuration de la relation à la loi et de la gestion des relations sociales et affectives

Niveau 2:

Niveau 1:

Classe



Les difficultés de comportement persistent (évaluation plus précise de ces difficultés) : recherche COLLECTIVE de réponses au sein du cycle et de l'ECOLE :

- <u>Conseil des maîtres</u>: examen collectif de la situation / **Elaboration et mise en œuvre du** protocole de gestion de crise / **Elaboration des actions et du projet de l'élève.**
- Proposition à la famille du plan proposé (PPRE, éventuellement PAP ou PAI) / Echéancier des actions et des rencontres prévues.
- Demande de prise en charge éventuelle de l'élève par un membre du RASED
- Mise en œuvre d'une Equipe éducative

Niveau 3:



<u>Incidents multiples, pas de changement dans le comportement. Dialogue difficile avec la famille. Information à l'IEN de circonscription qui accompagne la situation</u>

- Observation en classe d'un conseiller pédagogique de circonscription suivie d'un échange avec l'enseignant (éventuellement l'équipe) / Proposition de nouvelles pistes pédagogiques.
- Examen de la situation par le pôle ressource de la circonscription : exposé de la situation / recherche d'informations complémentaires par un ou plusieurs membres du PR (observations, entretiens) / nouvelles propositions d'actions dans la classe, le cycle, l'école.
- Tenue éventuelle d'une nouvelle équipe éducative en présence de l'IEN ou d'un CPC.

Niveau 4:



- Si l'élève est en situation de handicap ou si un dossier MDPH est en cours, sollicitation de l'IEN école inclusive via l'IEN de circonscription pour appui d'un CPD école inclusive.
- Intervention de l'Equipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS) après validation de l'IEN de circonscription pour aider l'équipe pédagogique dans leur accompagnement de la situation.
- <u>Sollicitation de la cellule d'écoute (psychologue du travail, AS personnel...)</u> pour permettre la verbalisation de la situation par l'équipe pédagogique

Personnes ressources

<u>Famille</u>: dialogue régulier en coéducation afin de mieux comprendre les difficultés et les points d'appui de l'élève (éventuellement <u>en</u> présence du directeur si le dialogue est difficile).

<u>Psychologue de l'éducation nationale</u>: observation de la classe et échanges croisés avec l'enseignant sur l'élève afin de favoriser une meilleure gestion de classe.

<u>Prises en charges extérieures éventuelles de l'élève</u> (centre de soins (CMPP, CMP, hôpital de jour, professionnels en libéral, AEMO...) : aide et conseils à l'accompagnement de l'élève en classe.

Directeur d'école :

- Organisation et animation de l'équipe éducative (EE) à laquelle sont conviées toutes les personnes en charge de l'enfant : famille, centre de soin, professionnels en libéral, AS, médecin scolaire, personnels RASED, ATSEM, commune etc. Si la situation est très difficile ou très conflictuelle, l'IEN est à informer.
- Garant de la bonne mise en œuvre du projet de l'enfant (PPS, PAP, PAI, PPRE).

<u>Personnels RASED</u>: prise en charge éventuelle de l'élève ou intervention du maître E ou maître G en classe (en REP+).

CPC: aide et conseil pédagogique aux enseignants (observation de classe, participation éventuelle aux EE...).

<u>Pôle ressource de circonscription</u> (IEN, CPC, médecin scolaire, RASED, AS, coordonnateur REP...): prévention et remédiation aux situations difficiles dans les écoles par l'organisation et la mise en œuvre de l'aide apportée aux équipes et aux élèves.

<u>EMAS (équipes mobiles d'appui à la scolarisation</u>) : équipes mobiles du médico-social (éducateur...) apportant des ressources complémentaires.

<u>Circonscription école inclusive du département</u> : IEN, CPD, Psy Eda, ERUN (pour le matériel adapté).

Focus sur le niveau 1 : En classe

En classe, pour assurer la sécurité affective, relationnelle et cognitive de l'élève et rendre accessibles les savoirs, vous pouvez vous appuyer sur :

LES 8 BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT :

- Besoin de **sécurité** et de confiance
- Besoin de **sens**, de compréhension, de motivation, de stimulation
- Besoin de **justice** et de respect
- Besoin d'aide, de **temps**, de ressources
- Besoin de **valorisation**, de sentiment de compétence
- Besoin d'appartenance au groupe, de considération de la part des pairs
- Besoin d'expression de soi et de partage de ses opinions, de ses émotions
- Besoin d'autonomie, **de responsabilité** et de réalisation de soi.

VOS GESTES PROFESSIONNELS D'ENSEIGNANT:

- Conserver une **relation empathique** avec l'élève.
- **Observer** : prendre le temps de repérer les réussites et progrès de l'élève (même minimes à l'aide d'un outil formalisé grille d'observation)
- -Rassurer: accueillir et aider l'élève à identifier et nommer son état émotionnel, favoriser les essais et dédramatiser les erreurs, relancer l'attention avec l'intonation, un regard...
- Expliciter à l'élève : clarifier les objectifs d'apprentissage et faire reformuler les consignes, préparer et annoncer les transitions, verbaliser tous les aménagements
- Adapter et différencier : aménager la tâche en fonction de la difficulté, centrer l'élève sur l'objectif prioritaire (attention aux tâches complexes et à l'implicite), varier les supports et créer des outils d'aide pour étayer.
- **Cadrer** : utiliser des rituels, un emploi du temps verbalisé et visible, aménager l'espace et le temps de l'élève.

VOUS N'ETES PAS SEUL.E!

LES RESSOURCES DE L'INSTITUTION:

- L'équipe pédagogique : alerter le directeur
- L'équipe élargie: organiser une EE ou une ESS avec l'enseignant référent de scolarité si l'élève est reconnu en situation de handicap.
- Le pôle ressource de la circonscription

L'ALLIANCE EDUCATIVE AVEC LES PARENTS :

- -Travailler une posture de professionnel **empathique** : accepter les parents avec leur réalité. Ne pas juger, écouter.
- Etablir une collaboration active : **travailler ensemble** pour résoudre les problèmes (inviter plutôt que convoquer, les rencontrer régulièrement, avoir une vision positive de leur enfant).
- **Soigner** la communication avec les familles pour **expliciter** les aménagements mis en place dans l'école et dans la classe.
- En cas de difficultés de communication avec les parents : **informer l'IEN.**